

RÉSISTANCES

LE JOURNAL DU REFUS DE LA MISÈRE



17 octobre 2024

JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE



POURQUOI UNE JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE ?

Née de l'initiative de Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, et de plusieurs dizaines de milliers de personnes de tous milieux qui se sont rassemblées sur le Parvis des Droits de l'Homme à Paris le 17 octobre 1987, cette journée est officiellement reconnue par les Nations Unies depuis 1992. Partout dans le monde, elle a pour objectif de donner la parole aux personnes directement concernées par la pauvreté sur les conditions indignes qu'elles vivent, sur leurs résistances quotidiennes et leurs aspirations. Cette journée est également l'occasion de rappeler que la misère est une violation des droits humains. Elle fait entendre la voix de celles et ceux qui sont habituellement réduits à leurs difficultés, voire qui en sont jugés responsables.

Pour ATD Quart Monde et ses partenaires, il s'agit de mobiliser les citoyens et les responsables publics pour montrer que la misère n'est pas une fatalité et que chacun, là où il est, peut agir.

ÉDITO

NON À LA MALTRAITANCE SOCIALE ET INSTITUTIONNELLE

Ils sont contrôlés, surveillés, soupçonnés de frauder les « allocs », de ne pas chercher de travail, de laisser traîner dehors leurs enfants, de ne pas suivre leur scolarité, etc. Dans le monde entier, les plus pauvres sont victimes d'une double maltraitance : sociale et institutionnelle. Sociale, par la stigmatisation, qui les rend responsables de leur situation. Institutionnelle, par des politiques publiques qui renforcent les conditions et les règles toujours plus strictes pour accéder à leurs droits.

Nous refusons que les divisions soient attisées au sein de notre société. Nous refusons les discours fustigeant les « *profiteurs de l'État social* » ou opposant le mérite à la faïnéantise, alors même que de nombreuses personnes n'accèdent pas aux aides auxquelles elles ont droit, découragées par la complexité des procédures et perdues devant la généralisation du numérique et les difficultés pour accéder à un interlocuteur.

Toujours plus de contrôles et moins d'accompagnement. C'est le contraire qu'il faut faire : mieux accompagner les plus pauvres et davantage leur faire confiance. Cela suppose d'allouer plus de moyens au « *social* » et de changer les regards qui dressent les uns contre les autres.

Loin d'être une fatalité, ce constat doit nous motiver pour agir partout dans le monde. Dans nos quartiers, sur nos lieux de travail, pour contrer les discours simplistes, mobilisons-nous pour rencontrer et faire connaître la réalité des plus pauvres : les années d'attente pour un logement social, des ressources qui ne permettent pas de boucler les fins de mois, des voies de garage dans les parcours scolaires, des cellules familiales fragilisées...

Ensemble, agissons pour que tous les enfants aient les mêmes droits, à l'éducation, aux loisirs, à la culture... Ils sont les citoyens qui bâtiront une société plus juste et plus humaine, suffisamment forte et solidaire pour relever les grands défis sociaux et écologiques. C'est tous ensemble que nous irons vers un monde où chacun aura sa place et sera traité avec une égale dignité.

LES 27 ORGANISATIONS SIGNATAIRES

Jean-Loup Cartier, président de l'association 82-4000 Solidaires, Patrick Raymond, président de la Fédération nationale de l'ACE, Véronique Boquin-Sarton, présidente de l'AGSAS, Anne Savinel-Barras, présidente d'Amnesty International France, Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap, Jean-Marc Sauvé, président d'Apprentis d'Auteuil, Christian Wodli, président de l'Archipel des Sans-Voix, Marie-Aleth Gard, présidente d'ATD Quart Monde, Jérémy Torel et Xavier Gay, co-présidents de Benenova, Paul Israël, président du CCSC, Marcel Rémon, directeur du CERAS, Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT, Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale de la fédération CFDT Éducation collégiale de l'ICEM-pédagogie Freinet, Laetitia Navarro, présidente nationale de la JOC, Prisca Berroche, déléguée générale de La Cloche, Nathalie Tehio, présidente de la Ligue des droits de l'Homme, Alain Refalo, porte-parole du Mouvement pour une alternative non-violente, Gaëtan de Royer, fondateur des Oubliés de la République, Cécile Dufloy, directrice générale d'Oxfam France, Anne Gêneau, présidente des Petits Frères des Pauvres, Didier Duriez, président du Secours Catholique-Caritas France, Laurent Grandguillaume, président de Territoires zéro chômeur de longue durée, Michel Joncquel, administrateur de la collégiale UNAPP, Edgard Garcia, directeur de Zebrook.

RESISTER

AUX IDÉES FAUSSES

Qu'est-ce que la maltraitance institutionnelle ?

Si la maltraitance institutionnelle touche l'ensemble de la population, elle a des effets dramatiques et durables sur les personnes en situation de pauvreté. Ces dernières doivent trop souvent faire face à l'incapacité des institutions nationales et internationales, de par leurs actions ou leur inaction, à répondre de manière appropriée et respectueuse à leurs besoins et à leur situation.

« La maltraitance sociale et institutionnelle casse notre dignité. Ça fait que, souvent, tu te sens faible car tu donnes toutes tes forces pour faire quelque chose et à la fin tu ne vois pas les résultats. C'est quelque chose qui divise. »
Gouba, Burkina Faso. Extrait du rapport 2024 « En route vers le 17 octobre » du Comité international 17 octobre.

« IL FAUT RESPONSABILISER LES GENS POUR QU'ILS SORTENT DE LA PAUVRETÉ, IL N'Y A PAS DE DROITS SANS DEVOIRS ! »

FAUX

« Il est fréquent de présenter les devoirs comme primant sur les droits, les droits comme une récompense pour ceux qui le méritent, parce qu'ils ont accompli leurs devoirs », constate la Défenseure des droits, Claire Hédon, lors d'un colloque, en octobre 2023. Elle rappelle cependant que « ces devoirs n'existent que parce qu'il y a d'abord des droits au fondement de notre contrat social ».

La Constitution de 1946 organise ainsi la mise en place des garanties sociales autour d'un principe essentiel : « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » Au fil des années, ce principe a glissé vers l'idée que certaines aides sociales seraient distribuées à celles et ceux qui remplissent leurs « devoirs ». Ainsi, le RSA conditionné à 15-20 heures d'activités hebdomadaires est expérimenté dans 47 territoires à travers la France et risque d'être généralisé sans évaluation approfondie. Cela stigmatise davantage encore les plus pauvres, laissant entendre qu'ils ne chercheraient pas d'emploi et que chacun ne doit sa situation sociale qu'à son mérite.

Trop souvent, les personnes les plus éloignées du monde du travail se démènent pour rejoindre des dynamiques de recherche d'emploi ou de formation. Cela les occupe quasiment à temps plein et elles se heurtent à de nombreux obstacles : garde d'enfants, mobilité, problèmes de logement et/ou de santé, offres d'emploi décent inexistantes sur certains territoires, discriminations... **Leur contribution irremplaçable à la société, à la vie d'un quartier ou d'une association est par ailleurs totalement niée.**

Les droits ne peuvent pas être « sous conditions », et ils ne peuvent pas être non plus des œuvres de charité. Nicolas Duvoux, président du Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, lors d'un colloque organisé par le Défenseur des droits en 2023, appelait de ses vœux une forme « d'universalisme proportionné », c'est-à-dire qui définit un même socle de droits pour tout le monde, tout en donnant davantage à ceux qui en ont le plus besoin afin de corriger les inégalités.

PAROLE DE CELLES ET CEUX QUI RÉSISTENT

« On est à la merci des pouvoirs qui distribuent les aides sociales, [...] et rien ne garantit qu'elles pourront continuer à être attribuées. Si on arrive à monter une ou deux marches et qu'à cause d'une décision prise en haut lieu, on se voit descendre quatre marches en arrière, au bout d'un moment, on abandonne. »

Extrait du rapport « Sans contreparties » publié par Le Secours Catholique Caritas France et Aequitaz en 2020.

PAROLE DE CELLES ET CEUX QUI RÉSISTENT

« Vivre la pauvreté, c'est s'engager dans un parcours du combattant avec moins d'armes que les autres. Cela impacte partout, sur toutes les dimensions. C'est une lutte au quotidien, un combat avec énormément d'obstacles, c'est une vie au jour le jour. Parfois cela nous décourage, parfois on a les forces pour continuer le combat. »

Extrait de la recherche internationale sur *Les dimensions cachées de la pauvreté* publiée par ATD Quart Monde, en collaboration avec l'Université d'Oxford, en 2019.

« C'EST PAS SI COMPLIQUÉ D'ACCÉDER À SES DROITS, IL SUFFIT DE LES DEMANDER ! »

FAUX

Accéder à ses droits, c'est parfois un **parcours du combattant**. En 2023, Claire Hédon, Défenseure des droits, constate dans une étude que plus de la moitié de la population (54 %) fait face à des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public. Les personnes en situation de précarité rencontrent plus de difficultés que les autres. La demande répétée de pièces justificatives, la difficulté à contacter quelqu'un et le manque d'informations représentent les problèmes les plus fréquemment évoqués.

La disparition de services publics sur l'ensemble du territoire et de l'accueil dans certaines structures publiques, ainsi que la difficulté d'accès aux démarches numériques en sont les causes principales. Ainsi, les hôpitaux, les centres d'impôts, les tribunaux, les bureaux de Poste... sont de plus en plus regroupés dans les grandes villes, créant un éloignement alarmant pour les habitants des zones rurales. Les démarches, aujourd'hui majoritairement numérisées, constituent une véritable épreuve pour une grande partie de la population. Selon l'Insee, 10 % des personnes de 15 ans ou plus sont aujourd'hui en difficulté avec l'écrit et 15,4 % ne se servent pas d'Internet ou ne possèdent pas les compétences numériques de base, comme rechercher des informations, communiquer ou résoudre des problèmes en ligne.

Tout comme le déficit de structures publiques, **la dématérialisation de l'administration accentue le risque de non-recours à des prestations** ou de perte de droits. « Si les administrations publiques font des efforts indéniables pour améliorer leurs relations avec les usagers, cela peut parfois se traduire par des dispositifs qui se transforment en fausse solution et qui, au contraire, renforcent les difficultés », décrit le Défenseur des droits. L'institution prend notamment l'exemple des accueils téléphoniques ne proposant plus que des phrases automatiques de type « tapez 1, tapez 2 » et pointe les difficultés rencontrées pour simplement entendre une personne humaine au bout du fil qui pourra apporter une réponse adaptée.

« LES PAUVRES SONT DES FRAUDEURS, IL FAUT LES CONTRÔLER ! »

FAUX

En 2019, le montant annuel de la fraude fiscale serait compris entre 80 et 100 milliards d'euros, un montant de près de 50 fois supérieur à la fraude aux prestations sociales, qui est estimée à un peu plus de 2 milliards d'euros. Et pourtant, **ce sont les plus pauvres qui sont les plus contrôlés**. Si le contrôle est légitime, il devient insupportable lorsqu'il est vécu comme une suspicion permanente qui finit par impacter le quotidien et la confiance en soi. « Il est important de ne pas stigmatiser les bénéficiaires de prestations sociales et de poursuivre les efforts pour lutter équitablement contre toutes les formes de fraudes et cesser de s'en prendre aux allocataires des minima sociaux », affirme Didier Dubasque, ancien président de l'Association nationale des assistants de service social.

Or, depuis quelques années, l'activité de contrôle s'est systématisée. Ainsi, la Quadrature du Net, association de défense des libertés numériques, pointe les institutions comme l'Assurance maladie ou France Travail, pour leur usage de systèmes automatisés de contrôle. Celui de la Caisse nationale des allocations familiales a ainsi fait l'objet d'une étude en 2023, qui démontre que le code source de son algorithme cible en priorité les plus précaires, les personnes ayant des ressources variables ou qui changent régulièrement de logement, celles qui sont en situation de handicap ou encore les femmes seules avec un enfant. **Une démarche discriminatoire et pauvrephobe que de nombreuses associations dénoncent depuis plusieurs années.**

Pour effectuer un contrôle, les agents de la CAF ont par ailleurs le droit de venir au domicile des allocataires, de procéder à des enquêtes de voisinage, d'accéder à leurs données bancaires et d'interroger des administrations partenaires. En plus des nombreuses difficultés rencontrées au quotidien, les personnes en situation de pauvreté doivent donc affronter des stigmatisations administratives, des suspensions parfois abusives de leurs allocations, et la peur des contrôles.

PAROLE DE CELLES ET CEUX QUI RÉSISTENT

« N'ayant pas répondu, selon la CAF, à un courrier qu'elle m'avait envoyé, courrier que je n'ai d'ailleurs jamais reçu, mon RSA ne m'a pas été versé les mois de décembre, janvier et février, sans avertissement. Noël a été bien triste. Heureusement, mon banquier, humain et compréhensif, a bien voulu avancer et régler les prélèvements de mes charges. J'ai été pénalisée de 70 € de frais de banque pour prélèvements rejetés. J'ai mis plusieurs mois à rembourser cette dette. Et il a fallu deux mois, malgré ma bonne foi, pour que le RSA me soit à nouveau versé. Notre parole est toujours mise en doute et c'est chaque fois nous qui sommes pénalisés. »

Extrait de l'Évaluation participative du RSA menée par ATD Quart Monde pour la Cour des comptes, en 2021.

PAROLE DE CELLES ET CEUX QUI RÉSISTENT

« On dit aux parents : Vos enfants ont des problèmes. Mais quels problèmes ? Ça, déjà, c'est mal expliqué. On ne leur dit pas, par exemple : Ils ont du mal en français ou en mathématiques. On dit : Ils sont bons à rien. Voilà : Elle est bête ! Elle est bête ! Ça m'est resté. Même dans ma famille on me l'a dit. Mes parents, à force d'entendre ça par les instituteurs-institutrices, ils en étaient venus à le croire. Quand on demandait à ma mère si j'apprenais bien à l'école elle disait : Ben non, l'institut elle nous a dit qu'elle était bête. Elle n'a rien dans la tête. »

Extrait de *Apprendre des scolarités abîmées*, témoignage de Marie, Éditions Quart Monde/Le Bord de l'eau, 2024.

« LA MIXITÉ SOCIALE NUIT À LA RÉUSSITE SCOLAIRE ! »

FAUX

La France est l'un des pays où l'origine sociale des élèves détermine le plus leurs résultats scolaires. « **L'école est à l'image de notre société actuelle : fracturée et inégalitaire** », constate le Conseil économique, social et environnemental dans un rapport adopté en juin 2024. Ainsi, 70 % des enfants d'ouvriers ont un baccalauréat professionnel ou technologique et 75 % des enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général.

L'un des moyens de lutte contre cet état de fait, c'est une plus grande mixité sociale dans les écoles. Les différentes études et expérimentations qui ont été réalisées sur cette question, notamment par le Conseil d'évaluation de l'école et le Conseil scientifique de l'éducation nationale, aboutissent au même constat : cette mixité a en réalité souvent peu d'influence sur les résultats scolaires immédiats de l'ensemble des élèves, ou, quand c'est le cas, uniquement dans un sens positif.

Mais c'est sur une amélioration du comportement social et personnel qu'elle agit fortement, et à long terme. « **La mixité sociale agit sur le bien-être des élèves, et ce quel que soit leur milieu social d'origine**. Les élèves exposés à des camarades d'origines sociales plus variées ont des réseaux amicaux plus denses et diversifiés socialement et sont plus confiants quant à leur niveau scolaire et leur capacité à progresser », observe par exemple les chercheurs de l'Institut des politiques publiques. **Ils constatent une diminution des préjugés racistes et sociaux et des effets bénéfiques sur la poursuite d'études supérieures et l'insertion sur le marché du travail, notamment pour les élèves issus de milieux sociaux défavorisés.**

QUIZ

SAVEZ-VOUS RECONNAÎTRE ET COMBATTRE LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE ?

01.

La maltraitance institutionnelle, c'est...

Une seule réponse possible

- a | L'ensemble des traitements inadaptés ou violents liés au fonctionnement des institutions, portant atteinte aux droits et à la dignité des personnes.
- b | L'ensemble des violences physiques subies par des personnes au sein des institutions.
- c | L'ensemble des jugements négatifs de la société à l'égard des personnes en situation de pauvreté.

Réponse a : Les institutions, par leurs actions ou leur inaction, sont susceptibles de ne pas répondre de manière appropriée aux besoins des personnes qui font appel à elles. Cela peut porter atteinte durablement aux droits et à la dignité de ces personnes. Les violences physiques peuvent être comprises dans

les maltraitements institutionnels, mais ne sont pas représentatives de l'ensemble des formes de ce type de maltraitance. Enfin, la réponse c nous donne une définition de la « maltraitance sociale », c'est-à-dire de tous les comportements discriminatoires et des préjugés envers les personnes précaires.

02.

Parmi ces situations, lesquelles peuvent être qualifiées de « maltraitance institutionnelle » ?

Plusieurs réponses possibles

- a | L'accès au RSA est retiré à une allocataire au bout d'une semaine au moindre document manquant, sachant que plusieurs mois d'attente séparent la remise du document et la reprise du RSA.
- b | Une personne sans-abri se voit refuser l'accès à la terrasse d'un café.
- c | Une personne en situation de pauvreté est obligée de remplir un dossier de demande administrative en ligne, alors qu'elle n'a pas d'accès direct à Internet.
- d | Alors qu'elle en exprime le besoin, une personne en situation de pauvreté ne voit pas son conseiller France Travail pendant une longue période car celui-ci a trop de demandes.

Réponses a, c et d : La réponse b ne décrit pas une situation de maltraitance institutionnelle, mais plutôt de maltraitance sociale, qui s'apparente à de la pauvrophobie. Les autres situations sont représentatives de la maltraitance institutionnelle, aux conséquences graves pour les plus pauvres :

- ✦ Se voir retirer les minima sociaux pour cause de rigidité et de dysfonctionnement administratif correspond à de la maltraitance induite par les manquements des institutions à leurs devoirs.
- ✦ La réponse c pointe les obstacles liés à la dématérialisation des services publics.
- ✦ La réponse d renvoie au manque de moyens empêchant le bon fonctionnement des institutions.

03.

Parmi les causes de maltraitance institutionnelle envers les personnes en situation de pauvreté, on compte...

Plusieurs réponses possibles

- a | La méconnaissance des réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté par la plupart des institutions.
- b | Les comportements individuels des personnes travaillant dans les institutions.
- c | Les difficultés organisationnelles rencontrées par les institutions (le manque de moyens humains, l'absence de solutions à proposer...).

Réponses a et c : Les politiques sociales ignorent trop souvent les réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté. Ce décalage contribue à l'existence de maltraitance institutionnelle. Toutefois, si les institutions ont leur part de responsabilité, elles souffrent aussi du peu de moyens humains et économiques dont elles disposent : le manque de personnel, l'absence de solution, le manque de temps et d'information... sont autant d'éléments qui augmentent les risques de maltraitance institutionnelle. Les personnes travaillant dans ces institutions peuvent elles-mêmes être en souffrance face à ces évolutions. Les mauvais traitements envers les personnes en situation de pauvreté à une échelle individuelle sont plutôt de la maltraitance sociale, puisqu'ils n'ont pas de liens directs avec l'aspect systémique du fonctionnement des institutions.

04.

Quelles grandes orientations politiques actuelles participent au renforcement des maltraitements institutionnels ?

Plusieurs réponses possibles

- a | La dématérialisation des services publics.
- b | Le recul des droits dans le domaine du logement.
- c | Le conditionnement du RSA à 15 h-20 h d'activité.
- d | Le recul des droits pour les personnes immigrées non régularisées.

Toutes les réponses sont justes !

Les associations et les institutions de défense des droits ont constaté ces dernières années un renforcement et une augmentation des maltraitements institutionnels. La dématérialisation, sans soutien et moyens adaptés, s'accompagne de l'impossibilité d'avoir accès à une personne pouvant vraiment expliquer les droits. Les politiques en matière d'accès au logement social, le conditionnement des droits sociaux et l'évolution de l'ensemble des politiques publiques entraînent l'exclusion des plus précaires en leur rendant les démarches administratives moins accessibles.

05.

Comment soutenir une personne en situation de pauvreté victime de maltraitance institutionnelle ?

Plusieurs réponses possibles

- a | Lui expliquer qu'elle doit assumer ses responsabilités et se prendre en main.
- b | La rediriger vers des acteurs de défense de l'accès aux droits (le Défenseur des droits, la Maison de la Justice et du Droit...).
- c | Accompagner la personne à ses rendez-vous et la soutenir dans ses démarches administratives.
- d | En tant que professionnel, créer des conditions d'écoute garantissant la confiance et la confidentialité des échanges.

Réponses b, c et d : La première réponse est un exemple de maltraitance sociale. Adopter une posture de jugement moral envers les personnes en situation de précarité n'est jamais la solution.

Pour que les personnes puissent sortir de l'extrême pauvreté, il faut leur redonner du pouvoir d'agir, les soutenir dans leurs démarches et non pas considérer que leur situation relève d'un manque de volonté de leur part. On ne choisit jamais d'être en situation de pauvreté, et la société toute entière doit se mobiliser pour mettre fin à la spirale infernale de l'extrême pauvreté. Toutes les autres réponses sont des exemples d'action pour aider, chacun à son échelle, des personnes en situation de pauvreté subissant de la maltraitance institutionnelle. **Tout le monde peut agir afin d'endiguer les maltraitements institutionnels et éradiquer la pauvreté.**

Ce numéro de Résistances a été coordonné par ATD Quart Monde, organisation non gouvernementale sans affiliation religieuse ou politique qui agit pour éradiquer la grande pauvreté. Il est publié à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère avec les partenaires suivants :



AVEC LE SOUTIEN DE :



PARTENAIRES MÉDIAS :



Résistances, 63 rue Beaumarchais, 93100 Montreuil. Directrice de publication : Marie-Aleth Gard. Rédactrice en chef : Julie Clair-Robelet. Illustration en Une : Alix Garin. Dépôt légal à parution. Réalisation : atelier-sioux.com Impression : Siep